

Avis voté en plénière du 23 novembre 2016

# La transition agroécologique : défis et enjeux

## Déclaration du groupe CFTC

Le monde agricole vit une crise dont l'ampleur est sans précédent. Ce monde si décrié à l'heure actuelle a relevé tous les défis que la société lui avait demandés dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. La prise de conscience par chacun, de la nécessité de préserver la planète a amené à penser une autre façon de cultiver sans perdre en productivité et rentabilité. La loi d'Avenir du 13 octobre 2014 permet la mise en œuvre concrète de l'agroécologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations

L'agroécologie est une philosophie et une pratique qui tente un certain nombre d'agriculteurs mais dont il est difficile, à ce jour, de mesurer l'importance. La vision d'ensemble des exploitations ayant opté pour ce type d'agriculture est encore imprécise, de même que les données chiffrées concernant leur rentabilité. Les visites réalisées dans quelques exploitations ont montré que les agriculteurs qui avaient fait ce choix souhaitaient le poursuivre mais nous n'avons pas eu de résultats concrets d'analyse concernant le rendement.

Pour la CFTC, il y a bien nécessité à continuer de mettre en place des espaces d'expérimentation (fermes centre de recherche) avec des objectifs précis de résultats, d'avoir des indicateurs fiables et transparents d'analyse de ces résultats permettant d'estimer les véritables retombées économiques et d'en publier les résultats.

La préconisation portant sur une réorientation des politiques publiques et des aides pour favoriser la transition agroécologique amorce cette réflexion. La CFTC approuve la garantie du risque économique pendant la transition, la mise en place d'un fonds de garantie pour couvrir les risques inhérents à la recherche et à l'innovation.

L'utilisation des aides doit permettre, dans un stade pilote, une diversité d'options possibles en s'assurant que ces aides sont appropriées, ciblées et analysées au regard, entre autres, des nouveaux types d'emplois qui pourront se développer car un des objectifs de l'agroécologie est aussi de créer des emplois.

Pour la CFTC, lorsque la transition est amorcée, le glissement des aides doit être accompagné par une prime d'incitation supplémentaire accordée sur un temps limité ; assurer à chacun, quel que soit le type d'exploitation, la garantie d'un revenu à hauteur du travail fourni.

La CFTC approuve le principe de la nécessité de sensibiliser la société à aller vers une alimentation plus raisonnée, de favoriser la transformation et la commercialisation des produits au sein des territoires. Pour la CFTC, la promotion des denrées agroécologiques passe par une prise de conscience collective d'une nourriture saine, de qualité, par une éducation du citoyen, par une gestion de la production de ces denrées au plus près des foyers.

Pour la CFTC, le droit à une nourriture saine est un droit absolu, quels que soient les revenus, la réflexion sur l'accessibilité aux denrées agroécologiques à tous doit être traitée à tous les échelons de la filière agroalimentaire sans ponctionner les soutiens de la PAC.

La CFTC pense néanmoins que l'élan donné par la loi d'Avenir à l'agroécologie doit être maintenu.

Le groupe CFTC a émis un vote favorable.